



# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

## Délibération 2020-005 du 28 janvier 2020

L'an deux mil vingt, le mardi 28 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 20 janvier 2020 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes J. LECERF, D. LEVESQUE, G. WATSON, V. HERMANT, N. BOUBET, M. GORGUET, N. CARON.

MM. Ph. DERUY, E. LEFEBVRE, L. GABRELLE, B. VAILLANT, J. MAURER, Ph. GORGUET, B. BRONNIART, G. ALEXANDRE, J.N. MENAGE, M. REBOUT, M. GUIDEZ, D. TABARY, H. COPIN, L. DE LE VALLEE, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, J. CAPELLE, D. BASSEUX, G. TRANNIN, D. DELEPLACE, J. VASSEUR, M. POUILLAUDE, J. DESCAMPS, A. PREVOST, Ch. DAMBRINE, Ch. HEMAR, J.L. CANDAT, L. GUISE.

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANONNE,  
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET,  
M. L. DE LE VALLEE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. PESIN,  
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET,  
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,  
M. A. PREVOST, absent et excusé, a été suppléé par M. Th. ROUCOU,  
M. L. GUISE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.M. DEMAILLY,

Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,  
M. E. LEFEBVRE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Y. BONNERRE.

### Objet : *Budget Primitif 2020 – Conventions avec les structures d'insertion.*

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté la nécessité de fixer les conditions d'intervention de l'intercommunalité par rapport aux structures concourant à l'insertion des publics en grande difficulté et des publics éloignés de l'emploi au titre de l'exercice budgétaire 2020.

Monsieur le Président précise que ces différentes structures interviennent sur le territoire de l'intercommunalité du Sud Artois dans les différents champs de l'économie sociale et solidaire en offrant des possibilités accrues de réinsertion pour les publics accueillis.

Monsieur le Président évoque l'équilibre fragile de ces structures compte tenu des baisses de subventions accordées au titre du Fonds Social Européen et de l'encadrement réglementaire concernant la capacité limitée de commercialisation de leurs activités.

Monsieur le Président détaille ensuite les conventions devant intervenir entre l'intercommunalité et :

- l'association Bapaume Relais Insertion Formation (BRIF) qui œuvre dans le domaine de l'entretien des espaces verts publics et des cours d'eau pour un montant d'aides de 35 862,00 €,
- l'association intermédiaire Espaces Verts Environnement (EVE) qui œuvre dans le domaine de l'entretien des espaces verts et des cours d'eau pour un montant d'aides de 23 030,00 €,
- l'association REGAIN qui œuvre dans le domaine de l'entretien des espaces verts pour un montant d'aides de 15 167,00 €,
- l'Association Artois Insertion Ressourcerie (AIR) qui développe une activité de façonnage de bois de chauffage à destination des habitants du territoire fléchés par les services sociaux communaux pour un montant de 25 000 € pour l'exercice 2020. Le volet éducation à l'environnement déployé au titre des activités TAP a été remplacé par des ateliers sur le gaspillage alimentaire. Ce second volet se décline auprès de différents publics pour un montant de 20 180 €. L'engagement total de l'intercommunalité s'élèvera pour 2020 à 45 180 €,
- l'association Le Coin Familial qui œuvre sur le territoire dans le cadre d'une activité de maraîchage biologique pour un montant d'aides de 20 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

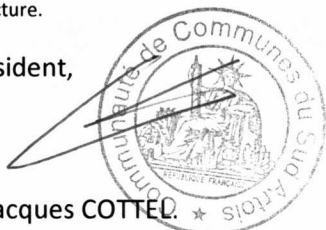
- d'approuver le soutien apporté aux structures d'insertion œuvrant sur le territoire de l'intercommunalité du Sud Artois compte tenu du rôle joué par elles dans le retour à l'emploi de publics défavorisés ou très éloignés de l'emploi ;
- d'approuver la convention devant intervenir entre l'intercommunalité et l'association Bapaume Relais Insertion Formation (BRIF) et octroyant à ladite association une aide financière de 35 862,00 € ;
- d'approuver la convention devant intervenir entre l'intercommunalité et l'association Espaces Verts Environnement (EVE) et octroyant à ladite association une aide financière de 23 030,00 € ;
- d'approuver la convention devant intervenir entre l'intercommunalité et l'association REGAIN et octroyant à ladite association une aide financière de 15 167,00 € ;
- d'approuver la convention devant intervenir entre l'intercommunalité et l'association Artois Insertion Ressourcerie (AIR) et octroyant à ladite association une aide financière de 45 180,00 € ;
- d'approuver la convention devant intervenir entre l'intercommunalité et l'association Le Coin Familial et octroyant à ladite association une aide financière de 20 000,00 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces relatives à ces conventions ;
- d'autoriser Monsieur le Président à verser les sommes à chaque association conformément aux dispositions financières prévues dans chacune des conventions ;
- de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre du budget primitif 2019 au titre du soutien aux actions en faveur de l'emploi et de l'insertion.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

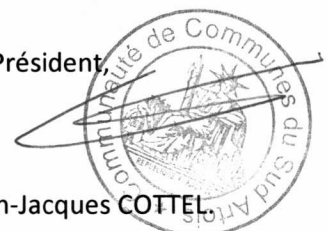
Certifié et rendu exécutoire par affichage  
Le 28 janvier 2020 et transmission  
en Préfecture.

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL